

Lycée Marc-Bloch

Une première victoire pour les parents d'élèves

Le mardi 3 décembre, les délégués de parents d'élèves du Lycée Marc-Bloch ont annoncé que les élèves allaient pouvoir enfin suivre les cours de SNT et de sciences physiques.

C'est le soulagement au lycée Marc-Bloch de Val-de-Reuil. Après des semaines de mobilisation face à la non-nomination d'un professeur de SNT et le non-remplacement d'un professeur de sciences physiques (voir notre édition du 15 novembre), les parents ont enfin obtenu gain de cause.

En effet, une nouvelle enseignante de SNT (Sciences numériques et technologie) est affectée au lycée depuis le lundi 2 décembre. Par ailleurs, le professeur de Science Physique, non remplacé depuis le début de l'année, est revenu.

« **Nous en sommes heureux, mais nous devons rester prudents à plus d'un titre,** tempère Ludovic Guiot, président du bureau de la FCPE du Lycée Marc-Bloch. Car il s'agit désormais de savoir comment les élèves vont pouvoir rattraper le retard accumulé depuis la rentrée. Ludovic Guiot rappelle qu'au total « **157 heures de cours ont été perdues (95 heures en SNT et 62 heures en sciences physiques).** »

Une lettre de demande d'indemnisation en raison du préjudice subit a été transmise au rectorat. Elle réclame « une indemnisation du préjudice moral et matériel à hauteur de 5 € par jour d'absence non remplacée depuis le 2 septembre, soit un montant de 255 € calculé à la fin du premier trimestre », peut-on lire sur le document.



